

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	8
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

Absents excusés : Jean-Marc LACOMBE (arrivé à 19H06)

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

RH/113-2022**Modification du tableau des effectifs
Création de trois postes du grade d'adjoint technique**

*Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 novembre 2022
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022*

ENTENDU que conformément à l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

ENTENDU qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

ENTENDU que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi.

CONSIDERANT la volonté de stabiliser les effectifs du pôle « Voirie et Propreté » et « Espaces Verts » et d'assurer la continuité des services concernés, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de stagieriser, en vue de leur titularisation, 3 agents contractuels :

- 1 agent ayant effectué son apprentissage au sein de la collectivité de 2017 à 2020, avant d'accéder à un contrat « parcours, emploi, compétences » depuis 2021,
- 1 agent en contrat depuis 2020,
- 1 agent en contrat à partir de 2021, puis en « Parcours, Emploi, Compétences » en suivant.

CONSIDERANT qu'il est proposé aux membres du conseil municipal d'intégrer, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, ces trois agents en poste qui donnent entière satisfaction et d'adapter en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

GRADES CREES			
	Grade	Nombre d'emplois	Taux d'emploi
6 mars 2023	Adjoint technique	2	100%
1 ^{er} mars 2023	Adjoint technique	1	100%

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2023, chapitre 012.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide de la création de 3 postes du grade d'adjoint technique pour tenir compte des besoins avérés au sein des services « Espaces verts » et « Voirie et Propreté » de la commune,
- approuve la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2022**

Et de la publication le : **27 DEC. 2022**